

Zeitschrift: Schweizer Erziehungs-Rundschau : Organ für das öffentliche und private Bildungswesen der Schweiz = Revue suisse d'éducation : organe de l'enseignement et de l'éducation publics et privés en Suisse

Herausgeber: Verband Schweizerischer Privatschulen

Band: 60 (1987)

Heft: [5]

Rubrik: Information des VSP = Information VSEP

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

herige Fassung), sondern grundsätzlich die definitive Wählbarkeit an öffentlichen Schulen gefordert. Oder: Die Privatschulen werden neu grundsätzlich auf den bernischen Lehrplan verpflichtet.

Gegen solche massive einschränkende Tendenzen müssen sich die Privatschulen zur Wehr setzen. Erziehung baut nicht auf Zwang und Kontrollen, sondern auf möglichst viel Freiheit.



INFORMATION DES VSP
INFORMATION VSEP

Les associations d'écoles privées de Suisse romande

L'organisation et les structures de nos associations sont à l'image du fédéralisme helvétique.

Leurs particularités méritent d'être connues.

C'est pourquoi la RSE a décidé de présenter les quatre associations romandes à travers les personnalités qui les animent, leurs statuts, activités et projets, sans omettre, par souci d'objectivité, de poser également quelques questions moins habituelles.

de Lugano en 1986, notre Président central, M. Fred Haenssler, soumettra aux délégués les objectifs de «L'Ecole privée 2000», une charte en dix points qui pourra orienter la réflexion et l'activité des futurs responsables de notre Fédération.

Puisque ce sont les intérêts des élèves et de leurs familles, ainsi que la qualité de l'enseignement qui sont au centre de toutes nos préoccupations, les directeurs d'écoles privées, quelles que soient les particularités de chaque école, auront toujours l'essentiel en commun.



AVDEP: Association Vaudoise des Ecoles Privées

L'AVDEP est la première de nos associations à avoir placé une femme à sa tête.

Madame Françoise Giroud qui fut ministre de la «Condition Féminine» en France ne disait-elle pas: «L'égalité entre les sexes existera réellement quand une femme n'aura plus à être plus compétente qu'un homme pour accéder à une même fonction?»

On comprendra, dès lors, que Madame *Françoise Frei-Huguenin*, présidente de l'AVDEP, ne peut être qu'une animatrice dynamique et l'organisatrice efficace de la plus importante association d'écoles de Suisse romande.



Madame Françoise Frei-Huguenin présidente de l'AVDEP est directrice de l'école internationale Brillantmont, fondée en 1882. Elle représente la 4^e génération de la même famille à la tête de cette école.

Comité

Les membres du Comité étant:

Madame Viviane Neri (Institut Villa Pierrefeu)

MM.

Jean Dupasquier (Ecole Lemania)

Gérard Payot (Collège Champittet)

Jenö Pusztaszeri (Institut Château Montchoisi)

René Martin (Institut Diavox)

Jean Robert (Ecole La Cottettaz)

Fritz Sidler (Pensionnat Surval)

Marc de Smet (Institut Schmidt + Ecole Nouvelle Préparatoire)

Le Comité tient 8 à 9 séances par année.

Ecoles membres

L'association compte 52 écoles membres (dont plus de trente internats) réparties en 6 catégories:

– Enseignement primaire-secondaire

et gymnasial comptant plus de 4000 élèves.

– Sections étrangères (diplômes étrangers): 2 170 élèves.

– Homes-écoles: 260 élèves.

– Ecoles de commerce, secrétariat, hôtesse: 510 élèves.

– Autres écoles professionnelles: 230 élèves.

– Ecoles de langues: 680 élèves réguliers.

Statistique des élèves

Il est à relever que sur un total de 7900 élèves, 2230 sont internes, ce qui démontre à l'évidence quelle importance les écoles vaudoises représentent pour l'économie du canton et explique les rapports étroits existant entre l'AVDEP et l'Office Vaudois du Tourisme.

Une autre caractéristique typique: les écoles privées vaudoises accueillent en majorité des filles (58%) contrairement à la tendance générale de l'enseignement privé.

Même si cette différence est très marquée pour les internats, on retrouve cependant une majorité de filles externes.

Organisation

L'AVDEP dispose d'un secrétariat permanent et d'un service scolaire (nous reviendrons plus en détail sur cette activité dont est responsable Mlle Nicole Grandjean), installés dans les locaux de l'Office Vaudois du Tourisme.

Particularités des statuts

Même s'ils ressemblent, pour l'essen-

tiel, à ceux des autres associations, ils se distinguent néanmoins sur certains points particuliers.

1. Respectueux des lois!

A trois reprises, les statuts font expressément référence à la législation vaudoise sur l'enseignement privé. Cette attitude s'explique, sans doute, par le type de rapports que l'AVDEP entretient avec l'Etat.

2. Admission ou exclusion d'un membre

C'est un pouvoir que les statuts délèguent au Comité. Les membres sont informés et peuvent toutefois formuler une opposition par écrit.

3. Une ou deux voix par école?

Les statuts accordent deux voix aux écoles de plus de 150 élèves. Cette disposition de l'article 8 (Assemblée Générale) n'existant pas dans les autres associations, méritait donc d'être signalée.

4. Charte des directeurs et directrices

Un engagement rigoureux et exemplaire qui définit avec précision les rapports entre écoles, avec les professeurs, les élèves et leurs familles. Toutes les écoles de l'AVDEP s'engagent à respecter cette charte au même titre que les statuts adoptés en novembre 1982.

Activités de l'AVDEP

L'AVDEP établit chaque année un plan de publicité qui prévoit de nombreuses annonces collectives aussi bien

dans le Canton de Vaud, qu'en Suisse alémanique, au Tessin, qu'en Allemagne et en France.

D'autres annonces, à des dates favorables, sont également proposées aux membres.

L'AVDEP a créé plusieurs groupes de travail, organisés de manière informelle portant sur la publicité, l'orientation professionnelle, l'informatique, la réforme scolaire vaudoise, le contrat de travail etc...

Un *Guide vaudois des écoles privées* est remis à jour chaque année. Son tirage est de 5000 exemplaires.

(à suivre)

Examens de français de la Fédération suisse des écoles privées

La première session d'examens pour l'obtention du Diplôme de langue française s'est déroulée à la fin du mois de mars dernier.

Ces examens, organisés sous l'égide de la Fédération suisse des écoles privées ont connu un succès certain puisque 371 candidats s'y sont présentés.

176 Diplômes de langue française ont été délivrés. Les élèves provenaient des écoles privées suivantes:

Institut «La Pelouse», Bex
Institut «St-François de Sales»,
Châtel-St-Denis

Institut du Sacré-Cœur,

Estavayer-le-Lac

Institut «Stavia», Estavayer-le-Lac

Institut «Diavox», Lausanne

Ecole Rüegg, *Lausanne*
 Institut protestant de jeunes filles,
Lucens
 Pensionnat Surval, *Clarens/Montreux*
 Collège Alpin de Morgins, *Morgins*
 Ecole Bénédict, *Neuchâtel*
 Ecole nouvelle de français, *Neuchâtel*
 Institut catholique de jeunes gens,
Neuchâtel
 Institution de Montmirail,
Thielle/Neuchâtel
 Institut Anglo-Suisse «Le Manoir»,
La Neuveville
 Pensionnat de jeunes filles «Maison
 Chappuis», *Soyhières*
 Institut «Sunny Dale», *Wilderswil*

Lors de sa dernière réunion, la commission centrale des examens a décidé de réintroduire le Certificat de langue française, destiné aux élèves du degré inférieur. La prochaine session d'examens, Diplômes et Certificats, aura lieu à la fin du mois de juin. Quant au Diplôme supérieur de langue française, son introduction est prévue pour 1988.

90 Jahre Institut Minerva

Das 90jährige Bestehen feierte gestern Freitag das Institut Minerva ebenso wie den Bezug des fünften Domizils in seiner Geschichte. Hervorgegangen ist das Institut aus einer 1897 gegründeten Handelsschule, der bald darauf eine Lehranstalt für Hochschulvorbereitung angegliedert wurde. Vor 66 Jahren bot das Institut erstmals Abendkurse für Berufstätige

an, die auf dem zweiten Bildungsweg die Maturität erreichen wollen.

«Die Situation fast aller privatrechtlich organisierten Schulen ist gekennzeichnet durch eine extreme Knappheit an finanziellen Mitteln sowie durch eine rechtliche Benachteiligung im Vergleich zu den Staatsschulen», führte Minerva-Direktor Roland Glaser an der Feier in der Martinskirche aus. Privatschulen haben gemäss der Kantonsverfassung «keinen Anspruch» auf Staatsbeiträge. Die Schüler am Institut Minerva haben rund 10000 Franken pro Jahr zu bezahlen, jedoch werden die Leistungen von Instanzen des Staats bewertet. Immerhin erhalten jährlich 35 bis 70 Absolventinnen und Absolventen einen eidgenössischen Maturitätsausweis.

Weiter befasste sich Glaser mit dem «Scheitern der grossen Schulreform», versprach aber, dass die «permanente Schulreform in kleinen Schritten» die grösste Aufgabe des Instituts Minerva darstelle. Dazu sei es nötig, die Schulleitung und die Lehrerschaft zu einem «lebendigen Organismus» zu formieren, der sich zu einem Mindestmass an Übereinstimmung in den Zielvorstellungen durchringen kann. Weil eine Lehrerlaufbahn ohne Kontakt mit der übrigen Arbeitswelt nicht optimal sei, ziehe die Minerva Lehrkräfte vor, die den zweiten Bildungsweg absolviert haben.

Schule soll nicht nur Wissen vermitteln, sondern auch Kräfte für eine grundsätzliche Verbesserung der Zustände in der Welt freisetzen, forderte Hanspeter Müller, Verwaltungsrat der Minerva AG und früherer Direk-

tor des kantonalen Lehrerseminars in seiner Ansprache. «Was richtig war, um zu Prosperität zu gelangen, ist heute schon auf katastrophale Weise falsch», beschrieb Müller die Weltlage, nachdem er die atomare Bedrohung, den Hunger, die Kriege, den zerstörerischen Umgang mit der Natur sowie Diktaturen und Folter als Bedrohungen der Menschheit bezeichnet hatte. Wohl könne die Schule nicht die Probleme selbst lösen, aber «den Geist entwickeln, aus dem heraus das zu Leistende geleistet werden kann». Die jungen Menschen müssten Einsicht gewinnen in die Lage der Menschheit und lernen, diese Situation nicht nur bruchstückweise auf-

zunehmen, sondern kritisch zu durchschauen, alle sollten die Möglichkeit haben, zur optimalen Entfaltung zu gelangen. Hinter dem Wissenserwerb müsse die sittliche Verpflichtung stehen, sich für mehr als das eigene Wohl einzusetzen, wobei die globale Solidarität das Ziel sein müsse. Lehrerinnen und Lehrer dürften sich nicht als inkompetent erklären, einen den Menschen und die Umwelt kritisch beleuchtenden Unterricht zu organisieren, denn «wir alle sind über das Fachwissen hinaus lernfähig». Müller rief dazu auf, alle Bemühungen zu unterstützen, um der jungen Generation zu einer lebenswerten Zukunft zu verhelfen.

INFORMATIONEN SCHULE SCHWEIZ
INFORMATIONS SCOLAIRE SUISSE

Weniger Studienanfänger, aber mehr Studenten: warum?

Seit zwei Jahren ist die Zahl der Studienanfänger an den schweizerischen Hochschulen rückläufig: hatten sich im Rekordjahr 1984/85 noch über 14300 Studierende erstmals eingeschrieben, so waren es 1986/87 noch knapp 13900. Das Gedränge am Eingang der Hochschulen ist also weniger gross als auch schon.

Trotzdem ist die Gesamtzahl der Studenten innert Jahresfrist noch einmal

um 2% auf 76700 angestiegen. Der scheinbare Widerspruch zwischen sinkenden Studienanfängerzahlen und steigenden Studentenzahlen lässt sich laut Bundesamt für Statistik (BFS) folgendermassen erklären: Der «Studentenberg» ist offensichtlich noch nicht bewältigt. Die geburtenstarken Jahrgänge befinden sich nun mitten im Studium. Der Grossteil von ihnen wird die Hochschulen erst Mitte der neunziger Jahre verlassen haben. Zudem haben viele Studenten das Nachdiplomstudium entdeckt! Immer häufiger folgt auf einen Studienabschluss ein Vertiefungs- und Spezialisierungsstudium. Einzelne Hochschulen haben in den letzten Jahren ihre Angebote in Richtung Weiterbildung und Nachdiplomstudium stark erweitert, und diese Angebote stossen offensichtlich auf ein grosses Interesse